



Extrait du registre des délibérations Réunion du 11 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 11 octobre 2023 à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 20 septembre 2023.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Absent excusé :

Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI

Absente :

Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA

N° 2023-14

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Préambule

L'établissement rappelle et confirme avoir pris la bonne mesure de la contrainte économique dans laquelle il évolue compte tenu des conditions de reprise des activités post Covid-19. Il est engagé dans le respect de la plus stricte économie structurelle et la recherche de la meilleure optimisation globale du fonctionnement de l'établissement.

Conformément aux obligations légales (Art. L2312-1 et L3312-1 du CGCT), un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit précéder l'adoption du Budget Primitif 2024 de l'établissement, adoption prévue lors du Conseil d'administration de la régie personnalisée en date du 6 décembre 2023.

A l'étape du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de discuter les grandes orientations financières. Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) servant de support à ce débat inclut les orientations budgétaires pour l'année 2024 du projet artistique et culturel.

Le Débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de la régie personnalisée est construit en considérant :

- les 3 missions principales du projet labélisé SMAC
- la présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de la structure, de ses recettes et de ses effectifs
- le programme RSE en cours et plus précisément, les besoins en termes d'investissement relatifs aux économies d'énergie, accueillir les tournées des artistes en train, investir pour l'expérience spectateur

Ce rapport s'inscrit dans le contexte particulier de reprise après plus de deux années de crise sanitaire et permet d'établir les axes stratégiques futurs à suivre au cours du prochain exercice, pour reconsidérer l'activité de la structure directement impactée par la situation.

CONTEXTE

1) Post Covid-19

- Projet artistique et culturel en évolution pour proposer de nouvelles formes de programmation, d'accompagnement et de médiation :
 - Suite aux difficultés de faire revenir le public pour les artistes dits de découverte, développement de nouveaux formats de diffusion thématiques comme La Chistole, La Kidstole, Les Eclairantes, etc
 - Développement des actions artistiques et culturelles hors les murs notamment via les financements suivants : Pass Culture, DRAC et les Fabriques à musique de la SACEM
 - Structuration des accompagnements artistiques avec la mise en place :
 - du dispositif Eclair qui propose des accompagnements sur un ans aux groupes en amateur (aide à la pratique), aux groupes en voie de professionnalisation (aide à l'émergence) et aux professionnels (aide à la coproduction de création)
 - de la journée pro Flash qui propose aux artistes des RV individualisés avec des professionnels de la filières musiques actuelles
- Difficulté à sécuriser une équipe de permanent.e.s avec des demandes régulières de rupture conventionnelle : en 2023, 3 successeurs suite aux ruptures conventionnelles liées à des volontés de ne plus travailler dans la culturel. Poursuite de la réflexion relative à l'amélioration des conditions de travail
- Programme d'actions RSE :
 - Bilan du programme d'actions RSE 2020-2024 et travail en équipe des évolutions pour le nouveau programme 2025-2029
 - Investissements en 2023 et potentiellement en début 2024 pour répondre aux enjeux d'économie d'énergie et de mises en conformité

2) Maîtriser l'augmentation des coûts de fonctionnement

- En adoptant des pratiques responsables pour limiter le gâchis, le jetable, s'habiller plus chaudement pour descendre la température à 19°, éteindre les lumières en quittant une pièce, etc
- Catering fait maison avec des produits de saison et limitation des repas carnés
- Ne programmer que des artistes issus d'une tournée cohérente en termes de déplacement
- Les investissements techniques devraient réduire considérablement les coûts liés aux locations de matériel

3) Enjeux :

- Transfrontalier et territorial ;
- RSE (dont la transition écologique, les droits culturels et l'égalité) ;
- Investissements pluriannuels :
 - Travaux et équipements de mise en conformité :
 - 4 mois de travaux de mai à septembre 2023 pour la ventilation du bar et du point office
 - Récepteur/émetteur des micros HF (réglementation 2015)
 - Rideaux de scène (classe M1 garantie 10 ans)
 - Transition écologique :
 - Remplacer tous les luminaires (tout le RDC haut + couloirs + studios) et les projecteurs par des équipements Led
 - Récupération d'eau de pluie, panneaux photovoltaïques
 - Renouvellement d'une partie du parc scénique ;
- Nouvelle organisation interne pour répondre aux nouvelles préoccupations des salariés (conciliation vie professionnelle/personnelle, réduction de l'empreinte carbone des trajets, partage des responsabilités, etc).

4) Projet artistique et culturel d'intérêt général :

Le projet artistique et culturel restera articulé autour de 3 missions principales qui sont : création / diffusion, action culturelle et accompagnement/structuration des porteurs de projet musiques actuelles. Afin de faire évoluer le projet dans le respect de notre programme d'actions RSE, il a été convenu ce qui suit :

- Renforcer son ancrage sur son territoire d'implantation et développer davantage de coopérations avec les acteurs culturels et économiques locaux du Val de Fensch, et plus globalement de la Lorraine du Nord et du transfrontalier ;
- Renforcer le lien entre création et habitants notamment en mêlant pratiques professionnelle et amateurs comme fil conducteur artistique et culturel ;
- Développer davantage de solidarité en faveur des personnes fragilisées et favoriser l'accès à la musique pour les publics empêchés ;
- Redéfinir son projet d'accompagnement en faveur des groupes locaux et régionaux, former les artistes régionaux à la pédagogie et à la médiation ;
- Favoriser la rencontre du public et des cultures dans toute leur diversité à travers une programmation innovante ;
- Inscire le projet de l'établissement dans une démarche de développement durable notamment en termes d'égalité et de diversité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'accès à la culture pour tous, de management, de gouvernance et de transition écologique

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet artistique et culturel du Gueulard Plus répond au cahier des missions et des charges relatif au label « Scène de Musiques Actuelles ».

NOS VALEURS :

Le projet défend des valeurs de diversité, d'égalité, de partage et de bienveillance.

Il s'est engagé depuis 2020 à mettre en œuvre :

- Un programme pluriannuel d'actions RSE autour de trois thématiques générales :
 - La culture pour tous (dont les Droits culturels et l'accessibilité)
 - Vers des pratiques durables
 - Sensibiliser aux comportements à risques (dont les VHSS)
- Une charte éthique pour l'équité, la diversité, l'égalité et la parité 2020-2024.

D'une manière générale, Le Gueulard Plus devra répondre aux enjeux clés de responsabilité sociétale, notamment en termes de :

- RH : égalité, inclusion, santé et sécurité, VHSS
- Lieu : réduction de la consommation d'énergie de 40% en 2030 via un programme pluriannuel de mises en conformité (led, récupération d'eau, production d'électricité, espaces verts)
- Achats : respect de la transparence, de la mise en concurrence et d'égalité de traitement, lutte contre le gaspillage et favoriser l'économie circulaire
- Transports : favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux (vélos, etc), mettre à disposition du personnel un véhicule de service répondant aux normes
- Restauration – eau : objectif zéro plastique, vaisselle intégralement réutilisable, réduction des déchets alimentaires, eau de ville mise à disposition gratuitement, etc
- Services numériques et communication : biens et services universellement accessibles (déclaration d'accessibilité RGAA), transformation de notre site web en nano site, etc

- Déchets : responsabiliser et mettre en œuvre une politique hiérarchisée pour éviter les déchets et les réutiliser, voire les recycler et les valoriser (tri, conteneurs enterrés, compost, éviter les suremballages, etc)

NOS MISSIONS :

- Le soutien à la création et une offre culturelle diversifiée en termes de diffusion, avec un soutien spécifique dans les domaines des musiques du monde, du jazz et des cultures alternatives ;
 - o Renforcement de notre soutien à la création, notamment de projets régionaux et émergents, y compris pour le Jeune Public, présentation des projets créés auprès du public et des professionnels et coproduction avec d'autres scènes régionales et nationales
 - o Proposition d'une programmation d'une trentaine dates environ, mêlant diversité artistique, repérage de jeunes talents locaux, artistes émergents nationaux et internationaux, etc
 - o Développer notre politique de diffusion musicale et pluridisciplinaire à destination du très jeune et jeune public dénommée Le petit Braillard,
 - o Mise en œuvre d'une diffusion adaptée aux adolescents et jeunes adultes
 - o Soutenir la diffusion des associations culturelles locales en leur proposant des coproductions
 - o Diffuser les restitutions des ateliers d'éducation artistique pour valoriser les amateurs
- La ressource :
 - o Accompagnement :
 - Développer la pratique musicale (répétition) au sein des studios
 - Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement spécifique dénommé Eclair, destiné aux artistes en amateur (aide à la pratique), en voie de professionnalisation (aide à l'émergence) et aux professionnels (aide à la coproduction)
 - o Formation :
 - Proposer un programme de formation de saison, sous forme de parcours (artistique, administratif, communication, technique), à destination des porteurs de projets, qu'ils soient amateurs, en voie de professionnalisation ou professionnels
 - Proposer des master-class et des ateliers d'initiation au monde professionnel de la musique à des élèves de conservatoire et d'écoles de musique
 - o Coopération territoriale et professionnelles :
 - Favoriser les échanges entre les acteurs de musiques actuelles du territoire nord lorrain et transfrontalier (SOLIMA)
 - Développer des partenariats avec les acteurs d'économie sociale et solidaire du territoire
 - Proposer des collaborations artistiques et culturelles aux structures de spectacles vivant du territoire régional et transfrontalier
 - S'impliquer dans les organisations professionnelles régionales et nationales :
 - Comités d'experts de la DRAC, de la Région et du CNM
 - Coprésidence du réseau régional Grabuge et référente de la commission Projets transfrontaliers et européens
 - Bureau exécutif de la Fédélima
 - Conseil national du SMA
 - Également adhérent ou membre de Ramdam, Zone Franche, Comité EPCC.
- La sensibilisation des publics :
 - o Éducation artistique : renforcer les actions d'EAC sur le territoire régional en s'emparant pleinement du Pass culture pour les collégiens et lycéens
 - o Action culturelle :
 - Développer des actions culturelles originales auprès de publics divers à partir d'évènements nationaux, des thématiques développées au sein de la programmation et des résidences artistiques, etc

- Mettre en place un programme d'actions de prévention des risques : VHSS, auditifs, troubles musculosquelettiques, etc
 - Pérenniser et développer des partenariats avec l'Education nationale, les structures socioculturelles, sociales, médicosociales, hospitalières, judiciaires, etc
- Médiation :
- Créer des contenus originaux adaptés à des publics diversifiés pour faire découvrir les artistes programmés et accueillis en résidence de création
 - Développer des partenariats avec les CE ou assimilés, les entreprises locales, développer les avantages liés à la carte privilège G+

EVOLUTIONS FINANCIERES

DEPENSES

De façon schématique, les dépenses de fonctionnement sont composées des postes principaux suivants :

Charges de structure à caractère général (chapitre 011) réparties comme suit :

- Charges administratives seront présentées dans la continuité de l'exercice 2022
- Les dépenses liées au bâtiment doivent tenir compte de la forte hausse des prix de l'énergie (notamment du gaz)
- Les charges liées aux spectacles (diffusion et création) tiendront compte des augmentations pour les coûts de plateau : salaires des intermittents, backline spécifiques à fournir (location), runs et catering

Charges de structure à caractère général (ROB 2024)	466 000 €
Charges de structure à caractère général (BP 2023)	420 600 €
Charges de structure à caractère général (BP 2022)	387 300 €

Personnel permanent de la régie personnalisée (chapitre 012) :

Afin de répondre à la déclinaison des missions et aux enjeux RH de notre programme d'actions RSE, notre équipe est composée de 8 permanents, complétée par des techniciens intermittents, des vacataires, des stagiaires rémunérés et des bénévoles qui assurent une partie du travail en termes d'accueil du public et des artistes.

Le Conseil d'administration a validé la nouvelle organisation en 3 pôles (artistique, éducation artistique et culturelle, technique) qui génère en plus de la directrice 3 chefs de pôles qui assurent l'encadrement des 3 missions du projet artistique et culturel de l'établissement. La directrice et les 3 chefs de pôles assurent les missions transversales comme l'accueil du public, la communication, l'administration, ainsi que l'ancrage territorial et le réseautage régional, national et transfrontalier.

Charges de personnel 2024 (ROB)	422 000 €
Charges de personnel 2022 (BP 2022)	405 700 €
Charges de personnel 2021 (BP 2021)	358 636 €

RECETTES

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec 80% de subventions et d'aides aux projets et 20% de recettes propres à retrouver même si le retour du public n'est pas encore revenu au niveau de 2019.

L'augmentation des prix de la billetterie et des autres services ne semble pas être une solution dans un contexte budgétaire tendu pour les foyers.

Il est proposé de prévoir un budget global (hors avantages en nature) d'un montant de 873 000 €, dont la répartition serait la suivante :

- Subventions : 610 000 € (70%)
- Aides aux projets : 92 000 € (10%)
- Recettes d'activité : 171 000 € (20%)

	ROB 2024	BP 2023	BP 2022
Subventions	610 000	650 000	621 900 €
Aides aux projets	92 000	60 000	15 000 €
Recettes d'activité	171 000	165 000	89 100 €

PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX ET D'EQUIPEMENTS RELATIF A DES MISES EN CONFORMITE, A L'ACCUEIL DU PUBLIC ET A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

En complément d'un bâtiment BBC, Le Gueulard Plus a réalisé un plan de financement d'investissement pour remplacer en Led tous les luminaires et projecteurs, mettre en conformité les équipements HF et rideaux de scène, ainsi du matériel d'enregistrement vidéo et son pour la création de nouveaux formats de communication et de promotion et au service de l'accompagnement des artistes.

Le budget global est de 312 538 € dont 20% à la charge de la régie personnalisée Le Gueulard Plus, et, 80% financés par des subventions de la Région et la DRAC Grand Est, le Centre National de la Musique (CNM) et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Une ligne de trésorerie de 90 000 € sera créée pour couvrir le paiement des factures d'investissement dans l'attente du versement des subventions.

FISCALITE :

Le rescrit fiscal de la DGFIP prévoit un régime fiscal différencié selon les activités et a défini, pour simplifier la procédure, un taux partiel de récupération de TVA à 23.6% sur la base du 1^{er} budget primitif. La régie personnalisée est également assujettie aux impôts commerciaux, le taux partiel d'imposition ne s'appliquant pas pour l'Impôt sur les sociétés (IS).

Le Centre des impôts n'a jamais évalué ce taux partiel avec les bilans comptables.

Les recettes de la régie personnalisée étant en-deçà des 20% depuis plusieurs années, il est proposé de faire une étude fiscale pour vérifier si c'est toujours avantageux pour la régie personnalisée d'être dans le champs fiscal.

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE le rapport d'orientation budgétaire.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 3
Membres absents excusés : 1
Membres absents : 1

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 13 octobre 2023

Le Président,

Alessandro BERNARDI

